



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP GARGES-LES-GONESSE
SAID 1ER SECTEUR
2 RUE LOUIS MARTEAU
95143 GARGES LES GONESSE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 12 95 067 950 281
Déclarant 2 (C) : 08 11 278 380 472
Référence de l'avis : 23 95 A356266 37
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

31 RUE JULES FOSSIER
95380 LOUVRES
Numéro FIP : 950 97 75 6638409789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 95111

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impôts.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP GARGES-LES-GONESSE
SAID 1ER SECTEUR
2 RUE LOUIS MARTEAU
BOITE POSTALE 200
95143 GARGES LES GONESSE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

VILLENEUVE JEROME
OU VILLENEUVE LAURENCE KARINE S.
31 RUE JULES FOSSIER
95380 LOUVRES

Somme qui vous est remboursée

1 238,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1027 8062 230X XXXX XXX0 106
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 89 981
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 12 95 067 950 281

Déclarant 1 - Nom de naissance : VILLENEUVE

Déclarant 2 - Nom de naissance : GRAIRE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 70784	Déclar. 2 29141	Enfant(1) 121
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7078	- 2914		
Déduction minimale.....			- 121	
Salaires, pensions, rentes nets.....	63706	26227	0	89933
Revenu brut global.....				89933
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				89933
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 10811
Impôt avant réductions d'impôt.....				10811
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....	2	2	2	336
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 336
Impôt proportionnel.....				+ 6
Impôt total avant crédits d'impôt.....				10481
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	6			6
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				10475
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				10475
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 11727
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 14
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....				- 1238

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

1238

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

89981

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

48

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
18048

Déclar. 2
12280

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 5766 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 8230 + 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 6371 + 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 24419 = 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

11,65%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.